

# REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département de la HAUTE-SAVOIE  
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE  
-----

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMANCY DU 20 SEPTEMBRE 2021

Présents : MM. DOLDO Dominique, BRAND Eric, CIANCIA Joséphine, VIANDAZ Christophe, AUBOURG Mélanie, BONICKI Jean-René, M. MATTIO Patrick, KRAEUTLER Janine, RAMUS Nelly, CONSTANS Juanita, BERTHET Bernadette, COURTOIS Cédric, ROCH Valérie, PAUZE Sonia, BOUCHET François-Xavier, CASONI Sébastien, VIGUIER Elodie, BOLCHOFF Marine.

Représentés : M TISSOT Jean-Paul qui donne pouvoir à M MATTIO Patrick, M LETT Philippe qui donne pouvoir à M DOLDO Dominique, M NICOLLIN Stéphane qui donne pouvoir à M. VIANDAZ Christophe

Excusés : MM IERVASI Catherine et BOUVARD Gilles

Secrétaire de séance : M CASONI Sébastien

\* \* \*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique DOLDO, Maire, a tout d'abord approuvé le compte-rendu de la séance précédente, puis :

**Approuvé** l'avenant n° 1 au lot 6 « Isolation thermique » du marché relatif à la réhabilitation partielle et à l'extension de l'école élémentaire, d'un montant de 5 240 € HT.

**Approuvé** l'avenant n° 4 au lot 15 Sanitaire/ ventilation / chauffage du marché relatif à la réhabilitation partielle et à l'extension de l'école élémentaire, d'un montant de 1 780.53 € HT.

**Approuvé** l'avenant n° 1 au lot 12 « Peinture intérieure » du marché relatif à la réhabilitation partielle et à l'extension de l'école élémentaire, d'un montant de 468,61 € HT.

**Autorisé** ENEDIS à établir une canalisation souterraine sur les parcelles communale B n° 2435 et n° 2874 (Résidence Rivage) et consenti à créer une servitude à cet effet.

**Autorisé** ENEDIS à établir une canalisation souterraine sur la parcelle communale A n° 2579 (Les Jardins du Château) et consenti à créer une servitude à cet effet.

**Décidé** de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

**Décidé** de supprimer le poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (33/35<sup>ème</sup>) et de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35 heures hebdomadaire).

Monsieur le Maire a ensuite fait le point sur les dossiers en cours :

- Le démarrage des travaux de réfection de la toiture de l'église par l'entreprise PLANTAZ

- Le compte-rendu de la réunion publique organisée par COVAGE le 16 septembre 2021 à 18h00 concernant le déploiement de la fibre optique
- La 20<sup>ème</sup> exposition artistique qui se tiendra les 1,2 et 3 octobre 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h15.

Fait à AMANCY 23 septembre 2021

**Le Maire,**

**Dominique DOLDO**